

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE EN SORTIE D'HOSPITALISATION (HT-SH)

Un nouveau dispositif régional, entièrement pris en charge, permet d'offrir un accompagnement sécurisé pour les personnes âgées en perte d'autonomie afin de préparer un retour à domicile dans les meilleures conditions.

POUR QUI ?

Personnes âgées de **60 ans et plus**, en **perte d'autonomie** (GIR 1 à 4) :

- **en sortie d'hospitalisation ou des urgences**, lorsque le retour à domicile est momentanément impossible et que les soins médicaux hospitaliers ne sont plus nécessaires,
- ou **en cas d'absence soudaine de l'aidant** (hospitalisation imprévue, décès, etc.).

Ce dispositif est destiné à répondre à une situation d'urgence. Il ne remplace pas l'hébergement temporaire classique en EHPAD, solution destinée à permettre à l'aidant de s'absenter ponctuellement ou de passer le relais (répit de l'aidant, hospitalisation programmée de l'aidant...).

DURÉE DU SÉJOUR ?

Jusqu'à **30 jours**, renouvelable une fois (max. 60 jours) avant la réintégration du domicile ou l'orientation vers une nouvelle structure d'accueil.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Depuis l'hôpital : l'équipe médicale fait la demande via le site internet **Via Trajectoire**.
- Depuis le domicile : le médecin traitant, un professionnel de santé, un service de soins à domicile (HAD, SAD...) ou l'aidant peut faire la demande via le site internet **Via Trajectoire**.



Contactez la Délégation départementale de l'ARS de votre département.
Consultez la liste des structures d'accueil en Occitanie sur : **occitanie.ars.sante.fr**

